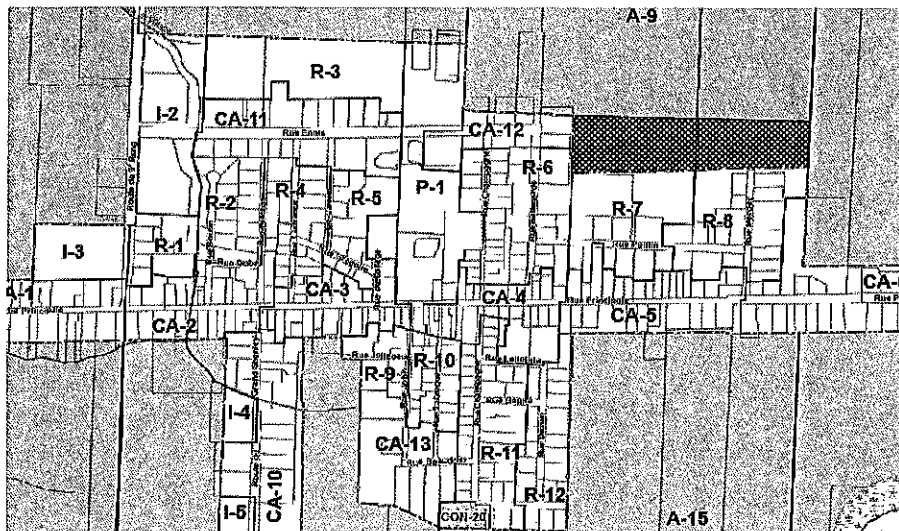


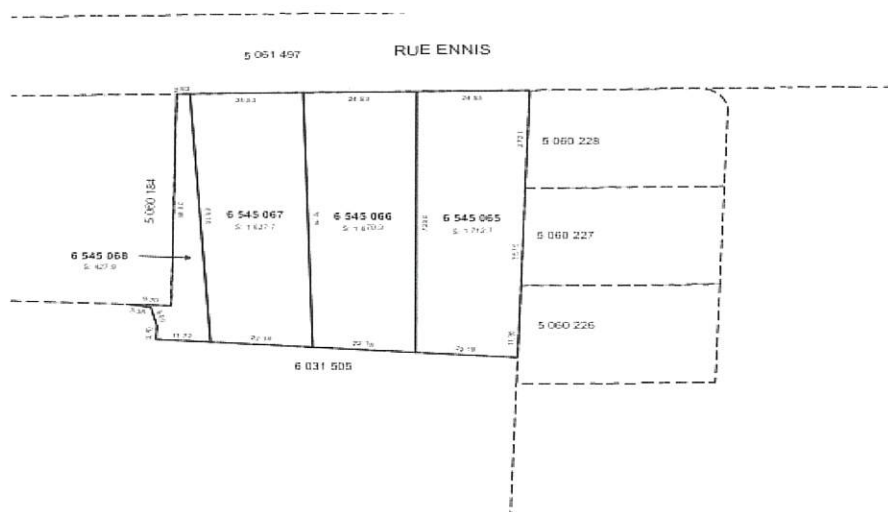
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉOLUTION VISANT À AUTORISER
UN PROJET D'HABITATION SUR LES LOTS 6 545 065, 6 545 066 et 6 545 067 (RUE ENNIS)
(RÉSOLUTION NO 2025-05-160)**

1. OBJET DU PROJET DE RÉSOLUTION

- D'autoriser un projet d'habitation comprenant 37 logements abordables sur les lots 6 545 065, 6 545 066 et 6 545 067 du cadastre du Québec, lesquels sont situés en bordure de la rue Ennis;
- De décréter que la réalisation du projet est assujettie au respect de plusieurs conditions, lesquelles sont énoncées au projet de résolution;
- De prévoir par ailleurs que le projet doit être réalisé dans les délais prévus et respecter l'ensemble des normes prévues à la réglementation d'urbanisme, à l'exception:
 - De certaines règles relatives à l'implantation des bâtiments;
 - Du nombre et de l'aménagement des cases de stationnement et des allées d'accès.

Ce projet de résolution concerne la zone CA-12, telle qu'elle est illustrée ci-après. Le projet doit se réaliser sur les lots actuellement connu comme étant 6 545 065, 6 545 066 et 6 545 067 du cadastre du Québec (également illustré ci-après).





3. CONSULTATION PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution aura lieu le 5 juin 2025, à 16h15 h, à la salle du conseil située au 499, rue Principale à Saint-Honoré-de-Shenley.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée par lui, expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. SUIVI

Après la tenue de la consultation publique le conseil municipal pourra adopter, avec ou sans changement, la résolution finale.

5. DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Le processus entrepris par le conseil municipal est celui prévu à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c. 2, P.L. 31).

6. INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Le projet de résolution, de même qu'un plan illustrant la zone concernée (et le terrain concerné) et les zones contiguës à cette zone concernée, peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité au www.sthonoredeshenley.com, sous l'onglet « avis public », ou au bureau municipal sis au 499, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley. Pour plus d'information, vous pouvez également contacter madame Lapointe, au 418-485-6738.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 29 mai 2025


Pier-Olivier Busque
 Directeur général et greffier-trésorier